

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 34^e année – N° 30 – Mercredi 5 septembre 2012

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance concernant l'attribution de numéros d'immatriculation particuliers Modification du 21 août 2012

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura
arrête:

I.

L'ordonnance du 24 mars 2009 concernant l'attribution de numéros d'immatriculation particuliers¹ est modifiée comme il suit:

Article 7, alinéa 1 (nouvelle teneur)

Article 7 ¹Le transfert des plaques de contrôle entre détenteurs n'est admis qu'entre époux ou partenaires enregistrés et qu'entre parents en ligne directe jusqu'au deuxième degré.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} octobre 2012.

Delémont, le 21 août 2012.

Au nom du Gouvernement
La présidente: Elisabeth Baume-Schneider
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 741.161

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2012:

— de la modification du 20 juin 2012 de la loi sur les améliorations structurelles.

Delémont, le 28 août 2012.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Route cantonale N° 18

Commune: Courfaivre

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: Travaux de réfection de revêtement.

Secteur: Traversée du village, rue Saint-Germain.

Date: Du 19 septembre 2012, à 19 heures, au 21 septembre 2012, à 5 heures.

Restriction: Travaux de jour et de nuit. En raison de la pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers.

Pour les poids-lourds et les véhicules autorisés à circuler sur les autoroutes: l'itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par la route nationale A16 entre la jonction de Delémont ouest et celle de Bassecourt.

Particularité: La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, N° de téléphone 032 420 60 00.

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 29 août 2012.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Publications des autorités judiciaires

Chambre des avocats

Information

La Chambre des avocats a inscrit M^e Clémence Girard, originaire de Cornol et Porrentruy et domiciliée à Porrentruy, avocate à Porrentruy, rue des Annonciades 8, née le 6 juillet 1984, au Registre des avocats de la République et Canton du Jura.

Delémont, le 31 août 2012.

La présidente de la Chambre des avocats:
Martine Lang.

Tribunal cantonal

Examens d'avocat

Les candidat-e-s qui se proposent de subir, lors de la session d'automne 2012, les examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, avec une copie des attestations de stage, ainsi que de leur licence ou de leur maîtrise en droit, au président de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, Château, à Porrentruy, jusqu'au 1^{er} octobre 2012 au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de Fr. 300.– sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le lundi 22 octobre, le mercredi 24 octobre et le vendredi 26 octobre 2012. Les examens oraux se dérouleront le mercredi 28 novembre 2012. L'épreuve de plaidoirie est fixée au 11 décembre 2012 et la remise des brevets au 19 décembre 2012, à 17 heures.

Porrentruy, le 31 août 2012.

Le président de la Commission des examens d'avocat:
Pierre Broglin.

Tribunal cantonal

Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de subir, lors de la session d'automne 2012, les examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au président de la Commission des examens de notaire, Tribunal cantonal, Château, à Porrentruy, jusqu'au 1^{er} octobre 2012 au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit Fr. 100.– pour le premier examen et Fr. 200.– pour le deuxième examen,

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le mercredi 24 octobre et le vendredi 26 octobre 2012. Les examens oraux se dérouleront le vendredi 30 novembre 2012.

Porrentruy, le 31 août 2012.

Le président de la Commission des examens de notaire:
M^e Vincent Gobat, notaire.

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 23 août 2012, le plan spécial « Le Vélie » comprenant:

- plan d'occupation du sol;
- prescriptions.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Miécourt, le 31 août 2012.

Conseil communal.

Boncourt

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 28 août 2012, le plan spécial « Les Pommerats », soit:

- plan d'occupation du sol et des équipements;
- prescriptions.

Ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Boncourt le 3 septembre 2012.

Conseil communal.

Bonfol

Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Bonfol le 3 juillet 2012, a été approuvé par le Service des communes le 27 août 2012.

Réuni en séance du 30 août 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2012.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bonfol, le 31 août 2012.

Conseil communal.

Les Breuleux

Restriction de circulation

Vu la décision du Conseil communal du 27 août 2012, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, l'article 52 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Service cantonal des ponts et chaussées préavise favorablement la restriction suivante:

Mise en zone 30 de la zone d'activités « Au Fol » – rue du Succès:

- pose du signal OSR 2.59.1 « Zone 30 »;
- pose du signal OSR 2.59.2 « Fin de zone 30 ».

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Les Breuleux, le 28 août 2012.

Conseil communal.

Clos du Doubs

Assemblée communale

jeudi 27 septembre 2012, à 20 heures, au Centre visiteurs Mont Terri à Saint-Ursanne.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 juin 2012.
2. Prendre connaissance et approuver le projet d'assainissement des réseaux d'Epauvillers et d'Epiquez (eau, eaux usées, éclairage); voter le crédit de Fr. 630000.– nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
3. Prendre connaissance et approuver le projet de viabilisation du secteur Pré du Vay, à Ocourt; voter le crédit de Fr. 60000.– nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour le financement du projet.
4. Prendre connaissance et approuver le projet d'aménagement d'un appartement dans le bâtiment de l'ancienne école d'Epiquez; voter le crédit de Fr. 300000.– nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
5. Prendre connaissance et approuver le règlement communal sur la jouissance des prés et pâturages.
6. Informations communales
7. Divers

Le règlement mentionné au point 5 ci-dessus est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées au Secrétariat communal, par courrier postal, durant le dépôt public. Ce règlement est disponible également sur le site internet communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site internet communal www.closdudoubs.ch. Les demandes de compléments ou de modifications pourront être formulées lors de l'assemblée.

Saint-Ursanne, le 30 août 2012.

Conseil communal.

Les Genevez

Restriction de circulation

Vu la décision du Conseil communal du 20 août 2012, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routier et des bateaux, l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Service cantonal des ponts et chaussées préavise favorablement les restrictions suivantes:

Clos de la commune (chemin de l'école)

- pose du signal OSR 2.14 « Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomo-

teurs» avec indication complémentaire «Sauf autorisation spéciale».

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Les Genevez, le 31 août 2012.

Conseil communal.

Rebeuvelier

Restriction de la signalisation

Vu la décision du Conseil communal du 2 avril 2012, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Service cantonal des ponts et chaussées préavise favorablement les restrictions suivantes:

- pose de 2 signaux OSR 2.14 avec plaque complémentaire trafic agricole et riverains autorisés;
- pose du signal OSR 2.14 avec plaque complémentaire trafic agricole et forestier autorisés;
- pose des 6 signaux OSR 3.02 avec marquage au sol;
- pose du signal OSR 3.01 avec complément OSR 2.59.1 et marquage au sol.

Le détail de l'ensemble de la signalisation figure sur le plan N° 6720/Signal 1 déposé au Secrétariat communal du 6 septembre au 5 octobre 2012.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Rebeuvelier, le 30 août 2012.

Conseil communal.

Saulcy

Entrée en vigueur du règlement de la Commission des affaires bourgeoises

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Saulcy le 3 juillet 2011, a été approuvé par le Service des communes le 23 août 2012.

Réuni en séance du 27 août 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 5 septembre 2012.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Saulcy

Entrée en vigueur de la modification apportée au règlement sur les élections communales

La modification du règlement communal susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Saulcy le 3 juillet 2012, a été approuvée par le Service des communes le 23 août 2012.

Réuni en séance du 27 août 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 5 septembre 2012.

La modification, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultées au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Vicques

Assemblée communale extraordinaire

lundi 24 septembre 2012, à 20 heures, au Centre communal.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 7 mai 2012.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 350 000.–, sous déduction des subventions fédérales et cantonales, destiné à l'assainissement de la butte du stand de tir.
3. a) Prendre connaissance, discuter et approuver la convention relative au triage forestier «Val Terbi»;
b) prendre connaissance, discuter et approuver l'avenant à la convention relative au triage forestier «Val Terbi» (gestion en commun).
4. Informations sur l'organisation scolaire valable dès la rentrée 2013-2014.
5. Divers.

La convention relative au triage forestier «Val Terbi» ainsi que son avenant sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Immédiatement après l'assemblée communale:

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 7 novembre 2011.
2. Statuer sur la vente de deux parcelles dans le lotissement «Pesse sur la Fenatte».
3. Statuer sur la prolongation du droit de superficie distinct et permanent, pour une nouvelle durée de 50 ans à partir du 31 décembre 2030, en faveur du Groupe Saint-Nicolas de Flüe, immeuble feuillet N° 680.
4. Sous réserve d'approbation par l'assemblée communale, prendre connaissance de la convention et de l'avenant à la convention concernant le triage forestier «Val Terbi».
5. Divers.

Vicques, le 3 septembre 2012.

Conseil communal.

Avis de construction

Alle

Requérants: Claire et Noe Cerna, La Morte Eau 4, 2942 Alle.

Projet: Construction d'un couvert pour deux voitures, sur la parcelle N° 3527 (surface 644 m²), sise au lieu-dit «La Morte Eau», zone Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 6 m 03, largeur 5 m 12, hauteur 2 m 20.

Genre de construction: Façades: sans paroi; couverture: toit plat Carports, bois lamellé-collé, couleur pin.

Dérogation requise: Article 2.5.1. RCC (alignement à la voie publique).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2012, au Secrétariat communal de Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 3 septembre 2012.

Secrétariat communal.

Alle

Requérant: Michel Caillet, La Côte d'Evay 10, 2942 Alle.

Projet: Dépose de la couverture en tuiles et pose de plaques Ondapress 57, partie ouest du bâtiment La Côte d'Evay 10, sur la parcelle N° 46 (surface 3205 m²), sise au lieu-dit «La Côte d'Evay», zone Centre CA/a.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Couverture: fibrociment, couleur brune.

Dérogation requise: CA 16 RCC (aspect architectural, toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2012, au Secrétariat communal de Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 31 août 2012.

Secrétariat communal.

Le Bémont

Requérants: Patricia et Claude Simonin, Sur la Chenevière 75, 2360 Le Bémont.

Projet: Transformation dans le volume existant du bâtiment N° 75, comprenant l'aménagement d'un appartement de 2 ½ pièces dans l'ancienne grange, sur la parcelle N° 331 (surface 2160 m²), sise au lieu-dit «La Chenevière», zone agricole.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation, briques ciment; façades: crépissage de teinte blanc cassé, bardage en bois; couverture: tuiles sans changement.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2012, au Secrétariat communal du Bémont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation

des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Le Bémont, le 1^{er} septembre 2012.

Secrétariat communal.

Les Bois

Requérante: Geneviève Von Allmenn, route de l'Eglise 11, 1681 Billens; auteur du projet: Cédric Bos-sart, 2340 Le Noirmont.

Projet: Transformation et changement d'affectation de la grange existante en écurie pour différents animaux, sur la parcelle N° 1140 (surface 2296 m²), sise au lieu-dit «Sous-les-Rangs», zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 13 m 19, largeur 6 m 13, hauteur 3 m 90, hauteur totale 6 m 46.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois; façades: bardage en bois de teinte naturelle; couverture: tuiles de couleur rouge.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2012, au Secrétariat communal des Bois, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Bois, le 3 septembre 2012.

Secrétariat communal.

Boncourt

Requérant: Office fédéral des constructions et de la logistique, Fellerstrasse 21, 3003 Berne; auteur du projet: Sironi S.A., architectes, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'un quai de déchargement couvert sur le site de la plate-forme douanière, sur la parcelle N° 3033 (surface 28230 m²), sise au lieu-dit «La Queue au Loup», périmètre A16.

Dimensions du quai: Longueur 14 m 50, largeur 2 m 50, hauteur 1 m 20; dimensions de la toiture du quai: longueur 17 m 25, largeur 6 m 50, hauteur 5 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: quai en béton armé; façades: structure métallique; couverture: tôle de couleur aluminium.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2012, au Secrétariat communal de Boncourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boncourt, le 31 août 2012.

Secrétariat communal.

Boncourt

Requérante: Commune de Boncourt, route de France 15, 2926 Boncourt; auteur du projet: RWB Jura S.A., 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'un réservoir d'eau enterré de 400 m³ avec local technique, sur la parcelle N° 3018 (surface 14600 m²), sise au lieu-dit «En Craterez», zone agricole.

Dimensions du réservoir: Longueur 14 m 25, largeur 11 m 90, hauteur 4 m 30; dimensions du local technique: longueur 4 m 90, largeur 5 m 80, hauteur 4 m 60.

Genre de construction: Béton armé recouvert de terre.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 21 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2012, au Secrétariat communal de Boncourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boncourt, le 31 août 2012.

Secrétariat communal.

Bressaucourt

Requérants: Carole et Stéphane Brosset, Au Chésal 39, 2904 Bressaucourt.

Projet: Ouvertures de deux fenêtres en façade est et pose de deux velux en toiture, sur la parcelle N° 97, sise au lieu-dit «Au Chésal 39», zone Centre CA.

Dimensions principales: Fenêtres en façade 1 x: longueur 4 m, largeur 3 m; 1 x: longueur 2 m, largeur 1 m 50; velux en toiture 2 x: longueur 0 m 78, largeur 1 m 18.

Genre de construction: Fenêtres en bois AMEX, velux en cuivre.

Dérogation requise: Article 25, alinéa 1 RCC (toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2012, au Secrétariat communal de Bressaucourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bressaucourt, le 29 août 2012.

Secrétariat communal.

Les Breuleux

Requérante: Entreprise Polinox S.A., chemin des Barres 9, 2345 Les Breuleux; auteur du projet: Kaiser et Wittwer S.A., 2735 Malleray.

Projet: Extension de l'usine existante, sur les parcelles N°s 1392 et 1481 (surfaces 2780 et 2000 m²), sises au chemin des Barres, zone d'activités AAa, plan spécial «Au Fol».

Dimensions principales: Longueur 52 m 52, largeur 40 m 44, hauteur 4 m 45, hauteur totale 4 m 45.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure métallique, briques TC, isolation périphérique; façades: panneaux sandwichs métalliques de teinte anthracite, crépissage de teinte bleu moyen; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: Article 10° des prescriptions du plan spécial «Au Fol» (longueur du bâtiment).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2012, au Secrétariat communal des Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Breuleux, le 3 septembre 2012.

Secrétariat communal.

Clos du Doubs

Requérant: Jean-François Frey, Croix 38, 2854 Bassecourt.

Projet: Installation d'une maisonnette de jardin, sur la parcelle N° 593, ban de Clos du Doubs, localité de Saint-Ursanne, zone SAa1.

Dimensions: Longueur 2 m 90, largeur 2 m 90, hauteur 2 m.

Genre de construction: Tôle.

Dérogation requise: Article 15, alinéa 2, du plan spécial «Champs-Fallat».

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2012, au Secrétariat communal de Clos du Doubs de Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saint-Ursanne, le 5 septembre 2012.

Secrétariat communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Courgenay

Requérants: Emilie et Thibault Loichat, route Principale 6, 2824 Vicques; auteurs du projet: Villasa S.à.r.l. & BâtiConcept Architecture S.à.r.l., 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures/réduit et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4750 (surface 785 m²), sise au lieu-dit « Les Champs Morel », zone d'habitation HAd, plan spécial « Sous la Vie de Cornol ».

Dimensions principales: Longueur 11 m 20, largeur 9 m 50, hauteur 4 m 89, hauteur totale 7 m 56; dimensions du couvert/réduit: longueur 8 m 34, largeur 5 m 70; dimensions de la terrasse: longueur 3 m 60, largeur 3 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: tuiles en béton de couleur à définir.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2012, au Secrétariat communal de Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 31 août 2012.

Secrétariat communal.

Courroux

Requérants: Martine et Dumeng Décosterd, Bellevie 16, 2822 Courroux; auteur du projet: Kury Stähelin Architectes S.A., 2800 Delémont.

Projet: Transformation et rénovation du bâtiment N° 16 et construction d'un abri vélos en annexe, sur la parcelle N° 195 (surface 1154 m²), sise à la rue de Bellevie, zone Mixte MA.

Dimensions principales: Existantes; dimensions de l'abri vélos: longueur 4 m 70, largeur 2 m 65, hauteur 2 m 55, hauteur totale 2 m 55.

Genre de construction: Murs extérieurs: pierres, bois existant; façades: crépissage et bardage en bois existant; couverture: tuiles existantes.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2012, au Secrétariat communal de Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courroux, le 5 septembre 2012.

Secrétariat communal.

Courroux

Requérante: Bourgeoisie de Courroux, place des Mouleurs 1, 2822 Courroux; auteur du projet: Le Chésal, atelier d'architecture, 2855 Glovelier.

Projet: Transformation de la partie habitation du bâtiment N° 7, installation d'un chauffage à bois, 9 m² de capteurs solaires thermiques sur le pan sud de la toiture, sur la parcelle N° 1915 (surface 109584 m²), sise au lieu-dit « Vadry », zone agricole.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation intérieure; façades: ouverture d'une fenêtre; couverture: tuiles existantes.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2012, au Secrétariat communal de Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courroux, le 5 septembre 2012.

Secrétariat communal.

Courtételle

Requérant: Jean-François Rossé, rue de la Penesse 27, 2852 Courtételle; auteur du projet: Bureau d'architecture Eggenschwiler AG, Ziegeleistrasse 61, 4242 Laufon.

Projet: Transformation et rénovation du bâtiment N° 6, comprenant l'aménagement d'un logement supplémentaire, pavillon de jardin avec terrasse et SPA, cabane de rangement, pompe à chaleur géothermique, sur les parcelles N°s 237 et 2389 (surfaces 1333 et 444 m²), sises à la rue du Mont, zone Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 19 m 80, largeur 12 m 41, hauteur 7 m 90, hauteur totale 11 m 10; dimensions du pavillon: longueur 16 m 35, largeur 6 m 40, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m; dimensions de la cabane: longueur 3 m 20, largeur 3 m 20, hauteur 2 m 20, hauteur totale 3 m 30.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie, isolation; façades: crépissage de teinte claire, bois de teinte naturelle; couverture: tuiles de couleur brune existante.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2012, au Secrétariat communal de Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtételle, le 30 août 2012.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérante: Municipalité de Delémont, Service UETP, route de Bâle 1, 2800 Delémont; auteur du projet: B architecture S.à.r.l., rue de la Préfecture 7, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'un couvert et d'un pavillon d'accueil et implantation d'une vélostation dans la zone du parc à vélos existant, sur la parcelle N° 4447 (surface 32951 m²), sise à la place de la Gare, périmètre d'exploitation ferroviaire.

Dimensions: Longueur 50 m 68, largeur 5 m 63, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m 30.

Genre de construction: Murs extérieurs: murs existant, verre; façades: mur existant, verre; couverture: structure métal et verre.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2012 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 3 septembre 2012.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



PLACES D'APPRENTISSAGE

La République et Canton du Jura, en qualité d'entreprise formatrice, met au concours les places d'apprentissage pour les professions suivantes:

Durée de formation: 3 ans

**agent-e d'exploitation,
service domestique (2 places)**

**agent-e en information documentaire
(1 place)**

employé-e de commerce (18 places)

**horticulteur-trice
option floriculture (1 place)**

laborantin-e en chimie (1 place)

Durée de formation: 4 ans

**dessinateur-trice en génie civil
(1 place)**

**informaticien-ne
option support (1 place)**

**informaticien-ne
option généraliste (1 place)**

Entrée en formation: 1^{er} août 2013.

Renseignements: M. Marc Grossenbacher, N° de téléphone 032 420 58 83; courriel: marc.grossenbacher@jura.ch

Dossier de candidature comprenant:

- lettre de motivation;
- questionnaire de candidature (fait office de curriculum vitae);
- copies des bulletins scolaires de 7^e, 8^e et/ou 9^e années;
- attestation-s ou rapport-s de stage dans la profession souhaitée.

Le questionnaire de candidature, le formulaire de rapport de stage ainsi que la liste des unités administratives formatrices sont disponibles sur le site internet www.jura.ch/apprentissages ou auprès du Secrétariat du Service des ressources humaines, N° de téléphone 032 420 58 83.

Nous vous remercions d'envoyer votre dossier complet au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Apprentissage», jusqu'au 28 septembre 2012.

www.jura.ch/apprentissages

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au transfert du titulaire à une autre fonction, la Police cantonale met au concours le poste de

**chef-fe du service
d'identité judiciaire**

Mission: Le-La titulaire dirigera le service d'identité judiciaire de la Police cantonale et sera, à ce titre, responsable notamment de la conduite forensique des affaires criminelles et de la formation des membres du service en question. Il-elle maîtrise et applique les dispositions du code pénal, du code de procédure pénale suisse, de la LiCPP, des bases légales relatives aux mesures d'identification, les lois, les ordonnances et jurisprudences relatives aux domaines forensiques de l'investigation pénale. Il-elle maîtrise et applique le code des procédures forensiques harmonisées. Il-elle prend et ordonne des décisions importantes dans son domaine d'activité: fixation de l'état des lieux, prélèvements, séquestres, analyses, expertises, mesures visant à la sauvegarde des preuves, analyse la situation de son domaine d'activité. Il-elle élabore et définit des stratégies et propose des solutions de développement. Il-elle dirige l'activité des cadres et des collaborateur-trice-s de son service. Il-elle organise la formation, conseille, soutient et évalue le personnel de son service. Il-elle assume la responsabilité des ressources: personnel, finances, installations et matériel. Il-elle collabore avec la hiérarchie, les chef-fe-s d'entité et les autres partenaires. Il-elle collabore avec la magistrature dans le cadre des affaires judiciaires et la conseille dans les domaines forensiques. Sur le plan de l'investigation forensique, il-elle représente la Police cantonale.

nale jurassienne dans les activités de sécurité cantonales, nationales et internationales. Il-elle fonctionne comme officier-ère de police judiciaire.

Exigences: Détenteur-trice d'un master en sciences forensiques de l'IPS/ESC/UNIL ou titre universitaire jugé équivalent, vous bénéficiez d'une expérience dans la conduite de personnel. Vous avez quelques années d'expérience dans un service forensique. Vous possédez à la fois autorité naturelle et sens de la négociation. Vous parlez couramment une seconde langue (l'allemand étant un atout supplémentaire).

Traitement: Classe 17.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Bertrand Schnetz, chef de la Police judiciaire, N° de téléphone 032 420 76 02.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Chef-fe du service d'identité judiciaire», jusqu'au 30 septembre 2012.

www.jura.ch/emplois

portantes dans son domaine d'activité. Il-elle fonctionne comme officier-ère de police judiciaire (selon cahier des charges).

Exigences: Titulaire du brevet fédéral de policier-ère ou formation jugée équivalente, vous bénéficiez d'une expérience dans la conduite du personnel. Vous avez une expérience de police judiciaire de plus de 10 ans. Vous avez suivi le cours officier-ère CCIII. Vous possédez à la fois autorité naturelle et sens de la négociation. Vous parlez couramment une seconde langue (l'allemand étant un atout supplémentaire).

Traitement: Classes 15 à 16.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Bertrand Schnetz, chef de la Police judiciaire, N° de téléphone 032 420 76 02.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Remplaçant-e du chef PJ», jusqu'au 30 septembre 2012.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au transfert du titulaire à une autre fonction, la Police cantonale met au concours le poste de

remplaçant-e du chef de la Police judiciaire

Mission: Le-la titulaire secondera le chef de la Police judiciaire (PJ) et sera, à ce titre, responsable notamment de la conduite des affaires criminelles et de la formation des membres du service en question. Il-elle sera appelé-e à collaborer étroitement avec les autorités judiciaires. Il-elle analyse la situation de son domaine d'activité, élabore et définit des stratégies et propose des solutions de développement. Il-elle maîtrise et applique les dispositions du code de procédure pénale, de la LiCPP, de la loi fédérale sur les stupéfiants, de la loi sur le séjour des étrangers, de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions, de la loi sur la prostitution et de toute autre base légale. Il-elle contrôle la gestion des ressources des entités de la PJ: personnel, finances, installations et matériel. Il-elle organise la formation, conseille, soutient et évalue les cadres des entités. Il-elle collabore avec la hiérarchie, les chef-fe-s d'entité et les autres partenaires. Il-elle collabore avec la magistrature dans le cadre des affaires judiciaires. Il-elle représente la Police cantonale jurassienne dans des activités de sécurité cantonales, nationales et internationales. Il-elle prend et ordonne des décisions im-

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission de la titulaire, le Service de l'action sociale, en collaboration avec le Conseil du Jura bernois, met au concours un poste de

délégué-e interjurassien-ne à la jeunesse à 90%

(50% Jura – 40% Jura bernois)

Mission: Participer à la mise en œuvre de la politique de la jeunesse. Dispenser des informations et exercer des fonctions d'ombudsman. Etre en lien au plan interjurassien avec les organismes concernés par la politique de la jeunesse. Exécuter les tâches confiées par les instances officielles des deux cantons et participer aux travaux des commissions instituées. Consacrer une part prépondérante de son temps à des activités de terrain en étant en contact avec les enfants et les jeunes.

Exigences: Formation universitaire ou HES en sciences sociales ou équivalente. Aptitudes à la gestion de projets. Bonne compréhension de l'allemand et permis de conduire. Maîtrise des outils informatiques (suite Office, Indesign et Illustrator).

Traitement: Classe 13.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont et Courtelary.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Marc Veya, chef du Service de l'action sociale

de la République et Canton du Jura, N° de téléphone 032 420 51 40, ou de M. Fabian Greub, secrétaire général du Conseil du Jura bernois, N° de téléphone 032 493 70 73.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Délégué-e interjurassien-ne à la jeunesse », jusqu'au 5 octobre 2012.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la réduction de taux d'occupation de la titulaire, le Service des ressources humaines met au concours un poste de

chargé-e de projets RH à 50%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Apporter un appui aux unités administratives en matière de ressources humaines, en particulier ce qui concerne la législation du personnel. Mener et gérer, en collaboration avec le Service juridique, les procédures de résiliation, de mutation, de même que les procédures judiciaires en général.

Exigences: Formation universitaire en droit. Capacité d'analyse et de synthèse, entregent, diplomatie, faculté d'adaptation. Connaissances de la légistique et des bases légales ayant trait à la gestion du personnel. Maîtrise des outils informatiques usuels, en particulier la suite Office.

Traitement: Classe 16 à 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Patrick Wagner, chef du Service des ressources humaines, N° de téléphone 032 420 58 83.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura,

rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chargé-e de projets RH à 50% », jusqu'au 12 septembre 2012.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission de la titulaire, le Service des ressources humaines (SRH) met au concours un poste d'

agent-e administratif-ve responsable de la gestion des temps à 60%

Mission: En qualité de responsable de la gestion des temps, vous assurez toutes les tâches administratives liées à l'horaire de travail. En particulier, vous contrôlez et validez les horaires de travail des collaborateur-trices et répondez à leurs sollicitations en matière d'horaire et de congés. Vous assurez la formation des correspondant-e-s RH et des chef-fe-s de Service à l'utilisation du logiciel de gestion des temps. Vous effectuez des études statistiques précises et rédigez des rapports de synthèse pour les Services et Départements.

Exigences: Titulaire d'un certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce, vous avez au minimum cinq années d'expérience. Vous faites preuve de capacité d'analyse et de synthèse, d'une bonne organisation, d'entregent et maîtrisez les outils informatiques courants.

Traitement: Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Francis Périat, adjoint au chef du Service des ressources humaines, N° de téléphone 032 420 58 84.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service, au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e administratif-ve SRH à 60% », jusqu'au 22 septembre 2012.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des contributions, pour sa Section des personnes physiques, met au concours un poste de

secrétaire à 50%

Mission: Gérer le secrétariat de la section, notamment la réception et la transmission des appels téléphoniques, la dactylographie de rapports, notes et diverses

correspondances, le tri et la distribution du courrier, l'élaboration de statistiques, la gestion des délais, la participation à la gestion et au développement informatique. Veiller au bon fonctionnement administratif de la section.

Exigences: Certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce. Bonnes connaissances des outils informatiques (suite Office notamment). Connaissances de l'allemand souhaitées.

Traitement: Classe 6.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Martial Fleury, chef de la Section des personnes physiques, N° de téléphone 032 420 55 60.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Secrétaire PPH à 50% », jusqu'au 22 septembre 2012.

www.jura.ch/emplois

JURA^{RE} CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'une mutation interne, le Service des contributions, pour le Bureau des personnes morales et des autres impôts (PMO), met au concours un poste de

secrétaire à 50%

Mission: Assurer et exécuter le suivi des travaux de correspondance, de gestion, de contrôle et de statistique; collaborer avec les différents secteurs du bureau; assumer la réception téléphonique et l'accueil des personnes au guichet.

Exigences: CFC d'employé-e de commerce avec maturité professionnelle ou formation jugée équivalente avec quelques années d'expérience. De bonnes connaissances de l'allemand et de l'informatique sont souhaitées ainsi qu'une parfaite maîtrise de l'orthographe.

Traitement: Classe 6.

Entrée en fonction: 1^{er} décembre 2012.

Lieu de travail: Les Breuleux.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Carole Filippini, cheffe du Bureau des personnes morales et des autres impôts, N° de téléphone 032 420 44 03.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce for-

mulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Secrétaire PMO 50% », jusqu'au 22 septembre 2012.

www.jura.ch/emplois

JURA^{RE} CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à l'engagement du titulaire à une autre fonction, le Service juridique met au concours le poste de

conseiller-ère juridique

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Vous élaborez des projets de textes législatifs, rédigez des avis de droit, fournissez des conseils juridiques aux organes de l'Etat. Vous participez à des groupes de travail, traitez des procédures, en particulier par la rédaction de décisions et de mémoires, et vous représentez l'Etat.

Exigences: Vous disposez d'une formation universitaire complète en droit suisse (au moins licence en droit ou baccalauréat académique et maîtrise, tous deux en droit). Personnalité organisée, dynamique, responsable, vous souhaitez vous engager dans le service public. Vous savez faire preuve de discrétion, de précision et d'esprit de synthèse. Vous disposez d'une excellente maîtrise de la langue française et vous rédigez avec aisance. Vous avez de bonnes connaissances de la langue allemande et des outils informatiques (notamment Word). Le brevet d'avocat-e et la pratique du droit public constituent des avantages.

Traitement: Classes 16 à 20.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^e Jean-Christophe Kübler, chef du Service juridique, N° de téléphone 032 420 56 30, courriel secre.jur@jura.ch.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Conseiller-ère juridique », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 12 septembre 2012.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En raison de départs en retraite, le Service des arts et métiers et du travail, pour l'Office régional de placement, met au concours deux postes de

conseiller-ère-s en personnel (taux à répartir : 180 %)

Mission: Vous êtes chargé-e d'entretenir et de développer des contacts réguliers avec les entreprises afin de favoriser le placement des demandeur-euse-s d'emploi. Dans le cadre de l'assurance-chômage, vous conseillez les chômeur-euse-s, établissez leur bilan professionnel et les orientez vers des mesures de perfectionnement professionnel adaptées à leur situation. Vous intervenez activement dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle.

Exigences: En possession du brevet fédéral de conseiller-ère en personnel, de celui de spécialiste en ressources humaines ou en assurances sociales, ou d'accord de vous former dans les trois ans qui suivent l'engagement, vous êtes au bénéfice d'une formation professionnelle supérieure dans le secteur tertiaire, avec une solide expérience acquise dans ce secteur et dans l'encadrement de collaborateur-trice-s; à l'aise dans les contacts humains, vous avez le sens de l'écoute active, de la communication et de l'organisation, de même qu'une grande capacité d'adaptation; vous possédez de très bonnes connaissances du tissu économique jurassien et de la législation sociale; vous maîtrisez les outils informatiques; la maîtrise de l'allemand représente un atout supplémentaire.

Traitement: Classes 13 à 14.

Entrée en fonction: Dans les meilleurs délais.

Lieu de travail: Delémont, pouvant évoluer sur les deux autres districts.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Nicole Gigon, cheffe de l'Office régional de placement, N° de téléphone 032 420 88 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Conseiller-ère en personnel», jusqu'au 22 septembre 2012.

www.jura.ch/emplois

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


A la suite de la réduction du taux d'occupation de la titulaire, le Service des contributions, pour le Bureau des personnes morales et des autres impôts (PMO), met au concours un poste de

taxateur-trice à 50 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Effectuer les travaux administratifs liés à la taxation et à la perception de l'impôt à la source suite à la centralisation de cet impôt. La fonction implique notamment l'examen des décomptes des employeurs, l'établissement des barèmes, la répartition de l'impôt perçu entre l'Etat, les communes et les paroisses; la collaboration avec les différents partenaires (sourciers, employeurs, communes, autres cantons, etc.).

Exigences: CFC d'employé-e de commerce avec plusieurs années d'expérience; bonnes connaissances des outils informatiques de base; bon sens de l'organisation et grande discrétion.

Traitement: Classes 7 à 11.

Entrée en fonction: 1^{er} décembre 2012.

Lieu de travail: Les Breuleux.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Carole Filippini, cheffe du Bureau des personnes morales et des autres impôts, N° de téléphone 032 420 44 03.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Taxateur-trice à 50 %», jusqu'au 12 septembre 2012.

www.jura.ch/emplois



L'Établissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention – ECA JURA met au concours le poste d'

apprenti-e employé-e de commerce

section «Services et administration»

Durée de l'apprentissage: 3 ans.

Début de l'apprentissage: août 2013.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du service du personnel de l'ECA JURA, rue de la Gare 14, à Saignelégier, N° de téléphone 032 952 18 50.

Les candidatures manuscrites, visées par le représentant légal, ainsi que le curriculum vitae et la copie du dernier bulletin scolaire doivent être adressés au service du personnel de l'ECA JURA, rue de la Gare 14, Case postale 371, 2350 Saignelégier, avec la mention « Postulation » jusqu'au 3 octobre 2012.

L'ECA JURA offre à toutes les intéressées et à tous les intéressés remplissant les conditions d'admission la possibilité d'effectuer la maturité professionnelle commerciale en version intégrée.

Saignelégier, le 5 septembre 2012.

Service du personnel: Gérard Queloz.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service d'achat/Entité adjudicatrice: HEP BEJUNE.
Service organisateur/Entité organisatrice: Prévenir S.A., à l'attention de Stéphane Licodia, Drais 5, 2000 Neuchâtel (Suisse), e-mail: *stephane.licodia@prevenir.ch*.

1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** HEP BEJUNE, à l'attention de M. Alexandre Gy-gax, Banné 23, 2900 Porrentruy (Suisse).

1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 25.9.2012.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 16.10.2012. **Heure:** 10 heures.

Exigences formelles: seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 **Date de l'ouverture des offres:** 17.10.2012.

Ville: Porrentruy.

1.6 **Genre de pouvoir adjudicateur:** autres collectivités assumant des tâches cantonales.

1.7 **Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.

1.8 **Genre de marché:** marché de services.

1.9 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** oui.

2. Objet du marché

2.1 **Genre du marché de services:** autres services.

Catégorie de services CPC: [6] Services financiers: a) services en matières d'assurance; b) services bancaires et opérations sur titres.

2.2 **Titre du projet du marché:** renouvellement des assurances LAA_CLAA_PGM.

2.3 **Référence/numéro de projet:** HEP BEJUNE_MP 2012.

2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**

CPV: 66512000 – Services d'assurances accidents et maladie.

2.5 **Description détaillée des tâches:** assurer l'ensemble du personnel de HEP BEJUNE en assurances LAA; complément LAA et perte de gain maladie collective, du 1.1.13. au 31.12.15.

2.6 **Lieu de la fourniture du service:** Porrentruy.

2.7 **Marché divisé en lots:** oui (sans spécification); les offres sont possibles pour un lot.

2.8 **Des variantes sont-elles admises:** non.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.

3. Conditions

3.1 **Conditions générales de participation:** Selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 **Cautions/garanties:** selon l'article 21, alinéa 2, de la loi cantonale sur les marchés publics.

3.5 **Communauté de soumissionnaires:** non admise.

3.6 **Sous-traitance:** non admise.

3.7 **Critères d'aptitude:** conformément aux critères cités dans les documents.

3.8 **Justificatifs requis:** conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

3.9 **Critères d'adjudication:** conformément aux critères cités dans les documents.

3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: aucuns.

Conditions de paiement: aucun émoulement de participation n'est requis.

3.11 **Langues acceptée pour les offres:** français.

3.12 **Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres sous:** *www.simap.ch*.

Dossier disponible à partir du: 5.9.2012 jusqu'au 25.10.2012.

Langues du dossier d'appel d'offres: français.

4. Autres informations

4.3 **Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.7 **Indication des voies de recours:** selon l'article 62 de l'ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Avis divers

Mise à ban

La Commune municipale de Delémont, Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, 2800 Delémont, met à ban, sous réserve des charges existantes, la parcelle feuillet N° 2478 du ban de Delémont;

il est fait défense aux tiers non autorisés d'y accéder; sont autorisés les utilisateurs des locaux scolaires uniquement, du lundi au vendredi, de 7 h à 20 h;

il est fait défense aux tiers non autorisés de stationner des véhicules en tous genres; sont autorisés les utilis-

teurs des locaux scolaires uniquement, du lundi au vendredi de 7 h à 20 h;

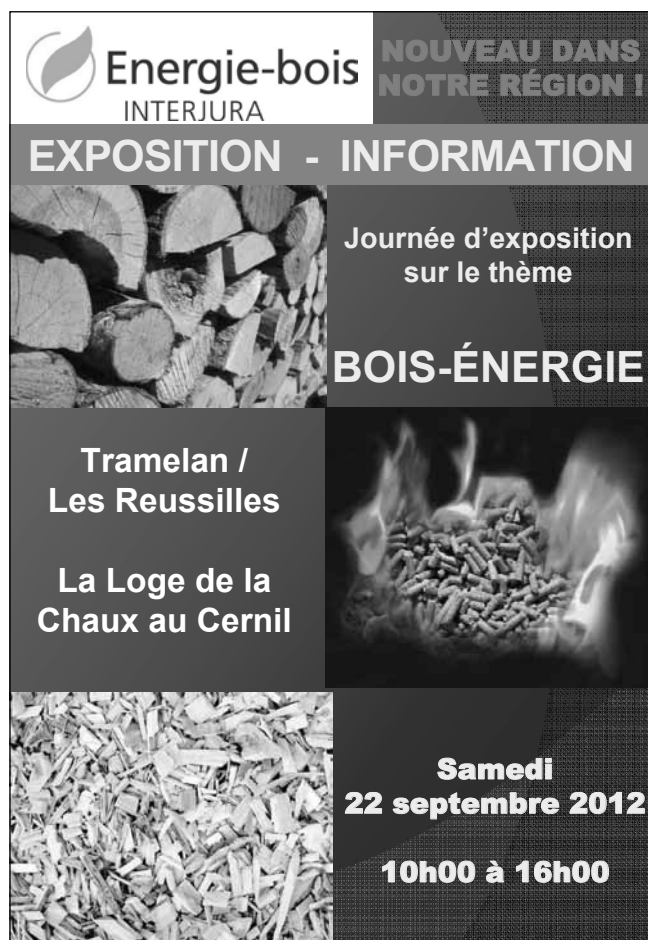
les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.


Commune municipale de Delémont
Service de l'urbanisme, de l'environnement
et des travaux publics
2800 Delémont

Mise à ban ordonnée par décision du 28 août 2012.


Porrentruy, le 28 août 2012.

Le juge civil: Damien Rérat.



 **NOUVEAU DANS NOTRE RÉGION !**


EXPOSITION - INFORMATION

 Journée d'exposition sur le thème

BOIS-ÉNERGIE

Tramelan / Les Reussilles

La Loge de la Chaux au Cernil

 **Samedi 22 septembre 2012**

10h00 à 16h00